

La carte nationale d'identité

Mode d'emploi

1 – CONSTITUTION DE MON DOSSIER

PIÈCES COMMUNES A TOUTES DEMANDES :

- La pré-demande à remplir sur le site de l'ANTS ou le formulaire de demande papier CERFA a demander en mairie.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>
- 1 photographie d'identité datant de moins de 6 mois et conforme aux normes photos non découpées, non rayées, non pliées (bouche fermée, front dégagé, pas de barrette ni bandeau). *Attention l'utilisation d'un trombone peut endommager votre photo.*
- 1 justificatif de domicile de moins d'un an (document original) - si l'original de ces pièces est sur support numérique, son impression aura valeur d'original.
Avis d'imposition ou non-imposition
Attestation d'assurance de logement
Quittance de loyer non manuscrite
Facture d'électricité, gaz, eau, téléphone ou ordures ménagères...

Si la personne majeure réside chez un proche (parent, amis...)...

Fournir une attestation sur l'honneur signée par l'hébergeur certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de trois mois, accompagné de sa pièce d'identité originale.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES POUR LES MINEURS

- **Pièce d'identité du parent présent donnant l'autorisation d'établir le titre**
- **Livret de famille à jour**
- **En cas de divorce ou séparation,**
Une copie de la décision de justice mentionnant la résidence principale de l'enfant.

En l'absence de jugement : Une attestation sur l'honneur signée des deux parents mentionnant la résidence principale de l'enfant accompagnée de leurs pièces d'identités originales.

Si la personne mineure réside en alternance chez son père et sa mère : Joindre un justificatif de domicile au nom de chacun des parents accompagné de leurs pièces d'identités originales.

- **En cas de parents non mariés** : Joindre un justificatif de domicile aux deux noms (avis imposition...) ou : une attestation de l'autre parent donnant autorisation d'établissement de titre d'identité + carte d'identité du parent absent

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES POUR UNE PREMIERE DEMANDE

- UN ACTE DE NAISSANCE DATANT DE MOINS DE 3 MOIS
- OU
- UN PASSEPORT SECURISE

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES POUR UN RENOUELEMENT

- L'ORIGINAL DE LA CARTE D'IDENTITE PERIMEE

En cas de perte ou de vol de l'ancienne carte :

- Déclaration de perte à faire en mairie
- Déclaration de vol à faire en gendarmerie
- 25 € de timbres fiscaux*
- Un acte de naissance de moins de 3 mois
- Une pièce avec photo (permis de conduire, carte vitale...)

Si votre état-civil a changé :

- Un acte de naissance de moins de 3 mois

En cas de divorce :

- Le jugement qui permet de porter en nom d'usage celui de son ancien époux.

**Attention la mairie ne délivre pas de timbres fiscaux possibilité d'achat en ligne sur www.service-public.fr, bureau de tabac ou Trésor public*

.....

2 – Je prends un rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'une station biométrique.

A la mairie de Vallet :

- en ligne sur le site internet de la ville sur www.vallet.fr
- par téléphone le matin de 9h à 12h30 auprès du service Etat-civil au 02 40 33 92 00
- sur place, 9 rue François Luneau (sauf le lundi après-midi).

Dans une autre commune limitrophe équipée d'une station

Vertou, Basse Goulaine, St Sébastien sur Loire, Nantes, Ancenis, Beaupréau, Cholet, Montaigu...
<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-une-demande-de-passeport-CNI>

.....

INFORMATIONS PRATIQUES

La présence du demandeur est obligatoire à la création et au retrait de la carte d'identité (y compris pour les enfants mineurs)

Validité sur le territoire français :

- 15 ans pour les personnes majeures
- 10 ans pour les personnes mineures